



AIDE AUX ENTREPRISES

Pass
Commerce
& Artisanat



Roi
Morvan
Communauté

roimorvancommunaute.com

Berné
Gourin
Guémené-sur-Scorff
Guisriff
Kernascléden
Langoëlan
Langonnet
Lanvénege
Le Croisty
Le Fauët
Le Saint
Lignol
Locmalo
Meslan
Persquen
Ploërdut
Plouray
Priziac
Roudouallec
Saint-Caradec-Trégomel
Saint-Tugdual

PASS COMMERCE & ARTISANAT

Dans le cadre de ses actions en matière de développement économique, Roi Morvan Communauté (RMCom) soutient le commerce de proximité et l'artisanat. C'est pourquoi, en partenariat avec la Région, la collectivité a choisi de mettre en place ce dispositif d'aide aux entreprises.

QUELLES SONT LES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES ?

Tout projet de création, de reprise, de modernisation ou d'extension d'activité.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute entreprise commerciale ou artisanale indépendante, inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :

- de **moins de 7 salariés** CDI équivalent temps plein (hors gérant/Président) ;
- dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros.

Les franchises peuvent être éligibles au dispositif (leur dossier fera l'objet d'un examen approfondi).

Sont exclus du dispositif : le commerce de gros, les commerces non sédentaires, les agences prestataires de services, le secteur médical et paramédical, les professions libérales, les activités financières, les galeries et les zones commerciales, les SCI (sauf si au moins 50 % du capital est détenu par la société d'exploitation).

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

- les travaux immobiliers (dont ceux liés à l'accessibilité)
- les travaux de mises aux normes : hygiène, électricité...
- les équipements : chambres froides, fours de boulangerie, vitrines réfrigérées...
- les matériels de production et de manutention : télescopiques, transpalettes...
- les investissements d'embellissement et d'attractivité : étagères, enseignes...
- les investissements immatériels liés à la réalisation d'une prestation de conseil : en matière d'accessibilité, sur la stratégie commerciale (gestion relation client...), en lien avec le numérique (création de sites internet, e-boutique, logiciel de caisse...)

Ne sont pas éligibles : les matériels d'occasion non garantis 6 mois minimum ; les véhicules et matériels roulants, flottants ou volants (voiture, camion, bateau...) ; les consommables ; les travaux réalisés en auto-construction ; certains investissements immobiliers (construction neuve, extension de local, gros œuvre - soubassement, terrassement, assainissement, charpente, élévation de mur, toiture - et les honoraires de maîtrise d'œuvre).



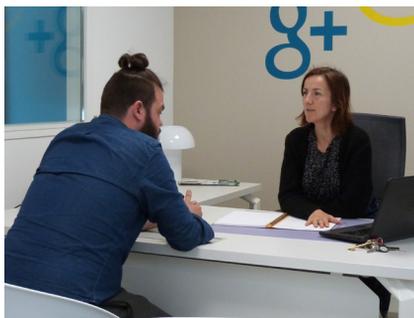
MODALITÉS DE CALCUL DE LA SUBVENTION

30 % des investissements subventionnables, plafonnés à 25 000 € HT. Subvention de **7 500 € maximum**.

Montant minimum des investissements subventionnables :

- 3 000 € HT pour les travaux d'accessibilité (y compris la prestation de conseil en accessibilité)
- 3000€HT pour les investissements matériels numériques et les investissements de stratégie commerciale
- 6 000 € HT dans tous les autres cas

Cofinancement à parité par Roi Morvan Communauté et la Région Bretagne.



VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE, COMMENT FAIRE ?

La première étape est de contacter Roi Morvan Communauté, qui vous transmettra une fiche de pré-éligibilité.

En fonction des éléments que vous aurez transmis, si votre projet est éligible, vous devrez adresser une lettre d'intention à la collectivité, **AVANT LA RÉALISATION DES INVESTISSEMENTS**.

Un dossier vous sera ensuite remis : vous le complèterez avec les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie ou Chambre des métiers et de l'artisanat).

Viendra ensuite le temps de l'instruction. En cas d'avis favorable, la subvention sera versée en une seule fois sur présentation de justificatifs.

L'attribution de l'aide n'est pas automatique et résulte d'un examen déterminant l'intérêt économique du projet.

Un délai de 2 ans devra exister entre deux demandes de subvention et une nouvelle demande d'aide ne pourra être effectuée que si le dossier précédent est clôturé.



PASS COMMERCE & ARTISANAT

Composée de 21 communes, riche de 26 500 habitants, RMCom allie tradition, modernité, dynamisme et art de vivre. Le territoire jouit de nombreux atouts :

- des **axes routiers structurants**
- une **proximité des grands pôles** (Lorient, Quimper, Brest, Carhaix, Pontivy...)
- des **filières agricole et agroalimentaire performantes**
- des **savoir-faire anciens et reconnus**
- un **riche tissu de TPE / PME**, d'artisans et de commerces de proximité
- une grande diversité de services adaptés à chaque âge et de commerces de proximité
- des paysages et un patrimoine remarquables, une nature préservée
- de **nombreux réseaux** : professionnels, associatifs... rythmant la vie locale



Mise à jour : avril 2018



Roi
Morvan
Communauté

Roi Morvan Communauté

Service Économie
13 rue Jacques Rodallec
BP 36 - 56110 Gourin
Tél. 02 97 23 44 57
economie@roimorvancommunaute.com

Scannez et
découvrez le
site internet de
RMCom et la
page Facebook
du Télécentre

